

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Département de la Haute-Garonne,
des Hautes-Pyrénées et du Tarn**

PROCÉDURE D'ALERTE **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

Recommandations sanitaires et comportementales

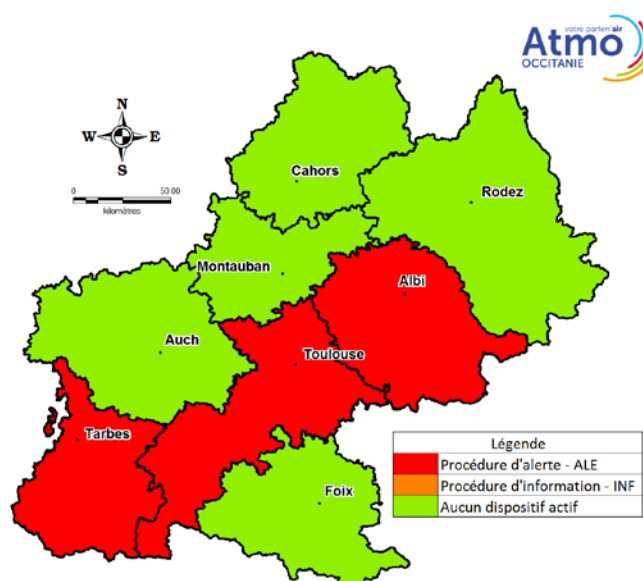
Communiqué du 25/01/2017 à 19h00 pour la journée du 26/01/2017

Un épisode de pollution de l'air aux particules en suspension (PM10) est prévu par Atmo Occitanie pour la **journée de jeudi 26 janvier 2017** sur les départements de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

En raison de cette prévision de persistance de l'épisode de pollution pour la 4^{ème} journée consécutive :

- la préfecture de la Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'alerte conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012.
- la préfecture du Tarn met en œuvre la procédure d'alerte conformément à l'arrêté préfectoral du 3 mai 2012.
- la préfecture des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'alerte conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012.

MERCI DE RELAYER CE MESSAGE



DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Du fait des émissions locales de particules et des conditions météorologiques particulièrement stables qui ne favorisent pas la dispersion des polluants, un épisode de pollution est actuellement observé depuis plusieurs jours sur les départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn. Cette situation est également observée au niveau national sur une grande partie du territoire.

Les conditions météorologiques prévues pour la nuit prochaine et une partie de la journée de jeudi ne sont pas favorables à la dispersion rapide des polluants atmosphériques. Les niveaux de particules sont élevés en cette fin de journée de mercredi et devraient rester élevés au cours de la nuit prochaine et de la journée de jeudi. Dans ce contexte, Atmo Occitanie prévoit la persistance de l'épisode de pollution pour la journée de **jeudi 26 janvier 2017** sur ces trois départements.

La présence de vent d'autan est annoncée en cours d'après-midi jeudi sur une partie de la région, ce qui devrait favoriser la dispersion des polluants accumulés dans l'air.

La préfecture de la Haute-Garonne a décidé la mise en œuvre de mesures d'urgence destinées à limiter l'émission de polluants : abaissement de 20km/h de la vitesse sur les axes routiers et autoroutiers du département ainsi que l'interdiction de l'incinération des végétaux sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne

La préfecture des Hautes-Pyrénées a pris un arrêté interdisant toutes pratiques d'écobuage et d'incinération de végétaux.

Cette procédure est valable pour la journée du 26/01/2017.

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Département de la Haute-Garonne,
des Hautes-Pyrénées et du Tarn**

PROCÉDURE D'ALERTE **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 25/01/2017 à 19h00 pour la journée du 26/01/2017

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agréments (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Populations vulnérables :

Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles :

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par ex. : essoufflement, sifflements, palpitations) :
 - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou votre médecin, ou contactez la ligne Air Santé
 - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

Population générale

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par ex. : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé

Renseignements complémentaires

Mesures d'urgence par département :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

<http://www.tarn.gouv.fr/>

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

oramip.atmo-midipyrenees.org

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Département de la Haute-Garonne,
des Hautes-Pyrénées et du Tarn**

PROCÉDURE D'ALERTE
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 25/01/2017 à 19h00 pour la journée du 26/01/2017

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes des départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.